© Drogues Info Service - 18 décembre 2025

Vos questions / nos réponses

comment aider mon concubin

Par Profil supprimé Postée le 28/04/2013 13:49

> bonjour, depuis 7 ans maintenant je vis avec mon concubin qui je pense est alcoolique bien sur quand je lui dis il nit, il boit plusieurs fois par semaine souvent tous les weekend (il peut boire des litres, enfaite jusqu'à ce qu'il n'en ai plus) il n'a jamais réussi a ne pas boire. Depuis quelque mois maintenant, quand il boit, il fais n'importe quoi, se met dans des états dépressif et suicidaire. (récemment divorce de ces parents). c'est un situation invivable car il est dangereux pour lui même, (il se fait mal volontairement ex claque sa tête dans les murs etc....) et pour moi même. sa vie professionnel en prend un coup. alors moi j'avais pensez a aller voir un psychologue pour affronter sa souffrance vis a vis du divorce de ces parents. mais j'aimerai savoir comment l'aider a arrêter de boire? comment le faire admettre en cure? il n'y arrivera jamais tous seul, et s'il refuse la cure est ce que je peut quand même le faire admettre? j'ai peur pour lui, il n'a que 27 ans, mais pour moi aussi et je peut pas l'abandonné.

Mise en ligne le 30/04/2013

Bonjour,

Idéalement, rencontrer un psychologue serait effectivement une solution pour permettre à votre concubin de verbaliser et d'exprimer ce qui se passe pour lui et comment le divorce de ses parents "résonne" chez lui. Malheureusement sans volonté ou un minimun d'adhésion de sa part, vos moyens sont limités et vous ne pouvez le forcer ou le contraindre à se prendre en charge. Par contre, il existe des Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA). La prise en charge y est anonyme et gratuite et ces centres reçoivent aussi bien les usagers d'alcool que leur entourage. Il nous semble important que vous puissiez trouver un interlocuteur afin d'être soutenue et rencontrer l'équipe de professionnels pourrait vous être utile et bénéfique. Nous vous joignions à cette intention, une adresse en bas de message.

Il existe également des Groupes d'entraides et de Paroles comme le mouvement des alcooliques anonymes par exemple ou Vie Libre, mais, comme pour les centres de soin, cela suppose l'adhésion de la part de votre conjoint. Sans volonté de sa part, vous ne pouvez pas, à vous seule faire évoluer la situation positivement. Si vous souhaitez échanger mais également trouver du soutien par rapport à cette situation difficile, vous pouvez joindre l'un de nos écoutant au 0 811 91 30 30 (Ecoute Alcool, appel anonyme au prix d'un appel local, 7j/7 de 8h à 2h).

Cordialement.

Pour obtenir plus d'informations, n'hésitez pas à prendre contact avec les structures suivantes :

CSAPA Au fil de l'eau

7, rue de Liège
59385 DUNKERQUE

Tél : 03 28 28 58 37
Site web : https://www.ch-dunkerque.fr/
Accueil du public : Tous les jours 9h-17h

Voir la fiche détaillée